

APPEL À PROJETS

éducation

1. ALTRAD SOLIDARITY

Né en mars 2023, ALTRAD Solidarity a la volonté de porter les valeurs du Groupe ALTRAD sur le terrain de la philanthropie et affirme que le pouvoir d'agir est la clé de toutes les réussites. C'est pourquoi, le fonds de dotation se mobilise contre les exclusions scolaires et sanitaires, faisant de l'éducation et de la santé ses priorités. Les missions d'ALTRAD Solidarity sont :

Contribuer à un monde plus juste pour les générations à venir

Mobiliser les salariés du Groupe en faveur de la solidarité

Incarner les engagements du Groupe

Porter plus loin la transformation positive de l'entreprise

2. LA THÉMATIQUE DE L'APPEL À PROJETS ÉDUCATION

L'année 2025 débute pour ALTRAD Solidarity par son tout premier appel à projets. Pour celui-ci, c'est le thème de **l'éducation** qui a été retenu. Dans le monde, plus de 250 millions d'enfants n'ont pas accès au système éducatif*.

Le fonds de dotation souhaite mettre à l'honneur les projets d'intérêt général en lien avec les thématiques suivantes :

- rendre accessible l'éducation au plus grand nombre
- rendre l'école plus inclusive
- renforcer les savoirs des enfants en difficulté ou en rupture avec le système éducatif
- permettre aux filles d'avoir accès au système éducatif
- proposer des alternatives éducatives adaptées aux enfants non scolarisés

Cet appel à projets vise à soutenir des projets d'intérêt général internationaux, nationaux ou régionaux, et à sensibiliser le grand public à la cause portée par ALTRAD Solidarity.

3. RÉGLEMENT

Article 1 : Candidature et critères d'éligibilité

- Être reconnu d'intérêt général et avoir une gestion désintéressée
- Avoir une gouvernance indépendante
- Contribuer à un monde plus juste pour les générations à venir
- Permettre de développer le pouvoir d'agir de vos publics cibles
- Avoir la capacité d'intégrer et valoriser la diversité, l'inclusion, l'égalité des genres
- Avoir un impact chiffré démontrable – caractère évaluable
- Avoir lieu sur un territoire sur lequel notre groupe est implanté
- Avoir des frais de collecte inférieurs à 30 %
- Avoir au moins 2 employés et/ou avoir au moins une année d'existence
- Permettre de mobiliser nos salariés en faveur de la solidarité quand le projet le permet
- Le projet du candidat rentre dans le domaine mentionné dans le 2. « la thématique de l'appel à projets EDUCATION ».

Ne sont pas éligibles :

- Les projets culturels
- Les projets individuels
- Les structures dont la mission est à caractère politique ou confessionnel
- Les projets à caractère lucratif, promotionnel ou publicitaire
- Les structures qui ont eu des retombées négatives récemment ou qui ne répondent pas aux standards éthiques reconnus de l'ONU
- Les structures qui ne répondent pas à la politique de compliance du Groupe Altrad

Article 2 : Dossier de candidature

Tout dossier incomplet ou ne comportant pas l'ensemble des pièces demandées ne pourra être traité.

Ouverture des candidatures : **le 6 janvier 2025 à 8h**

Fermeture des candidatures : **le 14 mars 2025 à 00h00**

A tout moment de la procédure de sélection, ALTRAD Solidarity se réserve le droit de contacter les candidats pour leur demander toute information ou pièce complémentaire nécessaires à l'étude de son dossier.

Les dossiers doivent être déposés en PDF à l'adresse suivante :
contact@altradsolidarity.com

Les dossiers retenus seront ensuite auditionnés par un jury. Le jury est composé de l'équipe opérationnelle d'Altrad Solidarity, de la commission des collaborateurs et du conseil d'administration.

L'étude des dossiers par le jury se déroulera durant le mois d'avril 2025.

Article 3 : Critères d'évaluation

Les projets doivent respecter nos critères d'éligibilité et financer une organisation dont **l'impact est concret, mesuré et mesurable.**

Nous privilégions fortement les soutiens dans lesquels nos collaborateurs peuvent s'impliquer.

ALTRAD Solidarity ne prend pas en charge les frais engendrés par les actions de plaidoyers et sera particulièrement attentif aux critères suivants :

- La pertinence du sujet face aux impasses actuelles
- Le nombre de bénéficiaires du projet
- L'aspect opérationnel du projet accompagné
- La faisabilité du projet
- La motivation

Article 4 : Lauréats

Le soutien financier d'ALTRAD Solidarity aux lauréats sera matérialisé par une convention de mécénat qui déterminera les modalités du soutien et les obligations des parties.

Les projets soutenus seront suivis et évalués par ALTRAD Solidarity pendant toute la durée de leur exécution afin de contrôler l'utilisation des fonds et d'apprécier les résultats.

Article 5 : Données personnelles et confidentialité

Altrad Solidarity traite l'ensemble de vos données dans le respect de la loi RGPD mise en place le 25 mai 2018 et dans le respect de la loi n° 78617, dite « loi informatique et liberté » du 6 janvier 1978, modifiée.

Vos données sont traitées de façon confidentielle et uniquement dans le but de la gestion de votre candidature. Elles seront conservées le temps d'instruction de votre candidature et pendant la durée d'existence d'Altrad Solidarity.

Vous pouvez exercer vos droits d'accès à vos données personnelles, d'effacement ou de rectification en envoyant une demande à l'adresse suivante : contact@altradsolidarity.com

Les candidatures, le traitement des dossiers ainsi que les délibérations du jury sont confidentielles. Les personnes ayant connaissance de leur contenu sont tenues à la confidentialité.

Article 6 : Modifications et annulation

ALTRAD Solidarity se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, de reporter, d'écourter, de prolonger ou d'annuler cet appel à projets, sans formalité judiciaire et sans mise en demeure préalable publique ou aux candidats.

Les éventuelles modifications de calendrier, de clôture de l'appel à projets, le présent règlement et le dossier de candidature sont accessibles sur le site d'ALTRAD Solidarity.



DOSSIER DE *candidature*

1. PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE

FICHE D'IDENTITÉ DE LA STRUCTURE CANDIDATE

Nom de la structure :

Date de création :

Statut juridique :

Adresse du siège social :

Budget annuel :

Nombre d'emplois à temps plein (ETP) :

CARACTÈRE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET ÉLIGIBILITÉ AU Mécénat

Votre structure a-t-elle fait procéder en interne ou en externe (avocat, expert-comptable, etc...) à l'analyse de sa situation fiscale au regard des impôts commerciaux français (IS, TVA et CET) ou des impôts commerciaux de votre pays ? **OUI / NON**

Si cette procédure existe dans votre pays, votre structure a-t-elle sollicité auprès de votre administration fiscale une demande de confirmation sur sa situation fiscale au regard de ses impôts commerciaux ? **OUI / NON**

Si oui, merci de nous préciser la date de la demande :



Votre structure a-t-elle sollicité auprès de l'administration fiscale française une demande de confirmation (ou « rescrit ») sur sa situation fiscale au regard de ses impôts commerciaux (Is, TVA, et CET) ? **OUI / NON**

Si oui, merci de nous préciser la date de la demande :

Si analyse interne, externe ou demande de rescrit, le résultat conduit-il à une exonération de votre structure aux impôts commerciaux ? **OUI / NON**

Votre structure a-t-elle fait procéder en interne ou en externe (avocat, expert-comptable, etc...) à une analyse de l'éligibilité au mécénat ? **OUI / NON**

Si cette procédure existe dans votre pays, votre structure a-t-elle sollicité auprès de votre administration fiscale une demande de confirmation sur sa situation fiscale au regard de l'éligibilité au mécénat ? **OUI / NON**

Si oui, merci de nous préciser la date de la demande :

Votre structure a-t-elle sollicité auprès de l'administration fiscale française une demande de confirmation (ou « rescrit ») sur l'éligibilité au mécénat ? **OUI / NON**

Si oui, merci de nous préciser la date de la demande :

Si analyse interne, externe ou demande de confirmation (ou « rescrit »), le résultat conduit-il à une éligibilité de votre structure au mécénat ? **OUI / NON**



STRUCTURE FINANCIÈRE

Les frais de fonctionnement représentent-ils plus de 50% du budget ? **OUI / NON**

Les ressources sont-elles employées à plus de 70% en vue de réaliser son objet social ? **OUI / NON**

Le bénévolat est-il valorisé financièrement dans les comptes de la structure ? **OUI / NON**

La comptabilité de votre structure est-elle suivie en interne ? **OUI / NON**

La comptabilité de votre structure est-elle confiée à un tiers (comptable, expert-comptable) ? **OUI / NON**

Les comptes annuels de votre structure sont-ils certifiés par un commissaire aux comptes ? **OUI / NON**

Les comptes annuels sont-ils publiés officiellement ?
OUI / NON

·Si oui, sur le site internet de votre structure ? **OUI / NON**

·Si oui, sur le site internet du Journal officiel ou un site officiel ?
OUI / NON



2. PRÉSENTATION DU PROJET

COORDONNÉRS DU RESPONSABLE DU PROJET

Nom et prénom :

Fonction et rôle dans le projet :

Numéro de téléphone :

Courriel :

DESCRIPTION DU PROJET

Description des activités liées au projet :



Public cible :

Nombre de bénéficiaires :

Lieu d'implantation du projet :

Les grandes étapes du projet (calendrier) :

État d'avancement du projet (indiquer si le projet est inédit ou nouveau) :

SPÉCIFICITÉS DU PROJET

Votre projet peut-il faire l'objet d'une mesure d'impact ?

OUI / NON

Si oui, précisez les modalités :

Voyez-vous d'éventuels freins ou obstacles dans la réalisation future du projet ? **OUI / NON**



BUDGET DU PROJET

Répartition du budget (résumé) :

Votre projet fait-il l'objet d'un financement à :

- Court-terme
- Long-terme

Montant (€) des soutiens déjà engagés à vos côtés :

Partenaires privés et/ou publics actuels :

Structures associées au projet :

Besoin en mécénat restant (€) :

Montant (€) de la dotation sollicitée auprès d'Altrad Solidarity :

Que financera précisément le don d'Altrad Solidarity ?



3. PIÈCES À JOINDRE

- Dossier de candidature (ce document)
- Budget détaillé de votre structure et du projet à financer (recettes / dépenses)
- Statuts à jour
- Justificatifs d'immatriculation
- Le cas échéant, règlement intérieur
- Liste des dirigeants en exercice
- Liste des membres du conseil d'administration
- Derniers comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe)
- Le cas échéant, dernier budget prévisionnel
- Document "Attente vis-à-vis de nos partenaires" signé

À noter que ALTRAD Solidarity se réserve le droit de solliciter auprès de votre structure toute autre information et/ou tout document complémentaire. Tout dossier incomplet ne sera pas examiné.